

# Lettre à nos frères prêtres

N° 18 - Juin 2003

Lettre trimestrielle de liaison  
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

## Editorial

p. 1 - Ecône - Rome :  
l'expectative

## Ecclesia de Eucharistia

p. 2 - Analyse et commentaire

p. 3 - Réactions épiscopales

p. 5 - L' "hospitalité" Eucharistique : une contradiction dans l'encyclique

## Spiritualité Sacerdotale

p. 8 - Centenaire de saint Pie X

## Mais aussi

p. 6 - 24 mai 2003 : le card. Hoyos célèbre une messe tridentine

p. 6 - Le Cardinal Ratzinger et le

## ECONE - ROME : L'EXPECTATIVE

Il est des richesses du vocabulaire qui invitent l'âme attentive à dévoiler ses dispositions les plus intimes. Ainsi en est-il du mot *expectative*, surtout lorsqu'il vient décrire notre attitude à l'endroit de Rome.

L'expectative suppose certes une certaine réserve, voire une réserve certaine, parce que la confiance n'est pas de mise. Les violences pastorales exercées depuis plus de trente ans contre la Tradition de l'Eglise, à travers la liturgie et le catéchisme par exemple, ne le disent hélas que trop : nous ne pouvons nous fier aveuglément aux hommes en place sans mettre en péril, ne serait-ce qu'à long terme, notre foi et notre salut.

Pour autant, l'expectative ne se réduit en rien à une simple attente. Ce mot porte en lui toute la richesse du latin *expectare*, dont la tournure active dit l'intense activité intérieure qui anime l'être en expectative. Tour à tour dans l'espoir et la crainte, dans l'appréhension et le soulagement, cette âme ne varie qu'en apparence, animée qu'elle est d'un seul sentiment, aussi profond qu'indéracinable : l'amour. Un amour qui implique, parce que se sachant lui-même impliqué. Ainsi en est-il d'Ecône : tout voué à Rome, parce que

partie intégrante et vivante de l'Eglise romaine. Seul son amour pour la Rome de toujours – celle d'aujourd'hui et de demain, lorsqu'elle ne vient pas s'opposer à celle d'hier – explique ses choix.

Entendue de la sorte, l'attente devient *attention*, et *expectare* se transforme en *souhaiter vivement*. Quel est donc l'objet de ce souhait si ardent ? L'usage latin indique que, bien souvent, il s'agira de l'issue d'un combat. La chose est éminemment vraie aujourd'hui. A Rome même, le combat fait rage, et la Fraternité Saint-Pie X attend, pleine d'espérance comme d'appréhension, que se dégage clairement la volonté des actuels tenants de l'autorité. Car leurs choix sont loin d'être manifestes, ainsi qu'en témoignent des événements aussi récents que contradictoires :

- Le cardinal administrateur du diocèse de Rome interdit en son territoire la célébration selon le rite dit de Saint-Pie V, tandis que le cardinal Castrillon Hoyos célèbre en grande pompe une messe tridentine en la basilique Sainte Marie Majeure.
- L'encyclique sur l'Eucharistie remet plus d'une pendule à l'heure notamment en matière d'intercommunion, mais Jean-Paul II distribue l'Eucharistie à l'anglican Tony Blair.
- Le cardinal Ratzinger réaffirme la beauté du catéchisme de saint Pie X dans lequel, à très juste titre précise-t-il, nombre de catholiques se retrouvent aujourd'hui, mais Rome nomme des évêques dont l'idéologie univoque et dévastatrice est à l'opposé de cet enseignement pérenne.

Qui ne verrait en ces querelles et contradictions au sommet autant d'épisodes d'une lutte intestine opposant le modernisme mortifère au simple bon sens catholique ? Parce que ces passes achar-

nées se déroulent bien souvent dans l'âme même de ceux qui nous gouvernent, le chrétien fidèle ne peut que demeurer dans l'expectative. Ecartant l'optimisme factice comme la négativité systématique, elle soutient et promeut ce qui mène au bien tout en se préservant du mal. Amoureuse et attentive, elle aspire de tout son être à la victoire de l'Eglise sur le mal. Animé d'un si vif désir, elle ne peut se satisfaire de demi-mesures ni s'accorder avec des hommes en pleine tergiversation. Telle est l'attitude que veut avoir la Fraternité Saint-Pie X, son ensemble comme chacun de ses membres. En ces temps troublés, il n'y a pas plus belle manière d'être romain.

Patrick de La Rocque, né en 1968, a été ordonné prêtre à Ecône en 1992. Après quatre ans d'apostolat dans le monde scolaire puis six ans de professorat au séminaire de Flavigny, il est depuis 2002 en charge du prieuré de Toulouse. Il est également le fondateur de la *Lettre à nos frères prêtres*.

**Abbé Patrick de La Rocque**  
de la Fraternité Saint-Pie X

## ECCLESIA DE EUCHARISTIA

### analyse et commentaire

*C'est par des paroles peu habituelles, à proportion de la situation à laquelle il veut remédier, que Jean-Paul II présente l'intention fondamentale de sa dernière encyclique : redonner à l'Eucharistie la place qui lui revient au cœur de l'Eglise, en dissipant « les ombres sur le plan doctrinal et les manières de faire inacceptables » (§ 10) qui menacent cet auguste sacrement.*

#### UNE ENCYCLIQUE DE CRISE

Ainsi donc, le point de départ de l'encyclique est la reconnaissance implicite, mais publique et officielle, de l'état de crise que traverse la liturgie depuis plus de trente ans. L'aveu est de taille : la réforme liturgique, fleuron du renouveau souhaité par Vatican II, est désormais tristement auréolée d'un constat d'échec qu'on ne peut plus évincer, tant dans le domaine doctrinal qu'en matière de praxis quotidienne. La vérité est dure à admettre, et l'on comprend aisément les silences gênés qui souvent entourent la réception du texte pontifical. Seuls s'y intéresseront ceux qui, tels le cardinal Ratzinger, ont admis que « *dans la crise de la foi que nous traversons, le point névralgique devient de plus en plus une célébration correcte et une bonne compréhension de l'Eucharistie* » (card. Ratzinger, *Il Dio vicino*, San Paolo, 2003).

Partant d'un constat pastoral déplorable, Jean-Paul II pointe tout d'abord du doigt de graves dérives doctrinales, qu'il essaie de pallier par son enseignement (ch. 1 à 3). Viennent ensuite les abus disciplinaires auxquels sont consacrés deux chapitres (ch. 4 et 5), en attendant la parution d'un « *document plus spécifique* » annoncé au § 52. Le tout s'achève par un chapitre d'ordre spirituel centré sur Marie, femme eucharistique (ch. 6).

#### CONSTAT PASTORAL

Peut-être est-il nécessaire en premier lieu d'admettre combien le constat pastoral posé par Jean-Paul II nous concerne : le Pape déplore l'abandon, presque complet en certains lieux, de la piété eucharistique (§ 10). Que sont devenues nos processions de la Fête-Dieu, les Saluts du Saint-Sacrement, ou plus simplement nos genuflexions au pied du ta-

bernacle ? Que devient la foi en l'efficacité de la messe, lorsque un père Renier par exemple (doyen de la Faculté de théologie d'Angers), en une savante note, conseille au prêtres retirés de ne plus célébrer la messe parce qu'il considère comme un non-sens sa célébration privée ?

Posons franchement la question : en plaçant de côté le tabernacle en nos églises, n'avons-nous pas lentement délaissé la piété eucharistique, transformant sans vraiment le réaliser le temple de Dieu en maison du peuple, et de ce fait l'homme de Dieu qu'est le prêtre en animateur pastoral ? Oui, il était urgent de le redire, l'Eucharistie est le centre de cette Assemblée qui s'appelle Eglise. Elle doit de la même manière être au cœur de la vie quotidienne du prêtre, et Jean-Paul II le rappelle magnifiquement (§ 31).

### DE CLAIRS RAPPELS DOCTRINAUX

Ces déficiences pastorales trouvent racine dans des déviances doctrinales clairement désignées : délaissement de la valeur sacrificielle de la Messe, dévaluation du sacerdoce ministériel du prêtre au profit du sacerdoce des fidèles, et plus profondément une théologie du sacrement « *qui réduit son efficacité à celle de l'annonce* » (§ 10).

Face à ces périls qui menacent la foi de l'Eglise, les accents personnels et existentiels qui caractérisent l'introduction et la

conclusion s'effacent pour laisser place aux rappels doctrinaux et à leur explication théologique.

A ceux qui utilisent le relativisme historique (condamné par saint Pie X) pour taxer l'enseignement tridentin de "crispation anti-protestante", le Pape rappelle la validité permanente et l'actualité de ce grand concile (§ 9). Celui-ci oblige jusqu'en sa terminologie même, qui est « *précisément destinée à sauvegarder la foi apostolique en ce grand Mystère* » (§ 27).

A ceux qui sans vergogne rejettent comme désuète et

"païenne" la notion de sacrifice pour définir la Messe, Jean-Paul II redit combien, par l'Eucharistie, « *c'est le sacrifice de la Croix qui se perpétue au long des siècles* » (§ 11), ce qui fait de la messe un sacrifice au sens propre (§ 13). C'est d'ailleurs cette notion de sacrifice qui, tout au long de l'encyclique, sert de trame à l'explication du Mystère.

Pour ceux qui réduisent le prêtre à un président d'assemblée, Jean-Paul II réaffirme la foi admirative de l'Eglise dans la transcendance du prêtre qui agit in persona Christi, « *c'est-à-dire*

## ECCLESIA DE EUCHARISTIA – REACTIONS EPISCOPALES

De bulletins diocésains en visites de sites internet, on découvre combien un silence aussi poli que gêné entoure la réception de la 14<sup>ème</sup> encyclique pontificale. Plus de la moitié des évêques de France n'en ont pas fait écho dans leur publication officielle.

De ceux qui se sont exprimés, certains ont relativisé le document : « *Il ne faut pas lire la dernière encyclique de Jean Paul II comme un traité de théologie. C'est une lettre, avec des accents personnels* » écrit **Mgr Dagens** (Angoulême). De même **Mgr Bagnard** (Belley-Ars) : « *C'est sous la forme d'un témoignage plutôt que d'une réflexion théologique que Jean-Paul II nous transmet ce message. Comme s'il nous disait : "croyez d'abord à ce que je vis plus qu'à ce que je dis".* » Et ces deux évêques de délaisser les 6 chapitres de l'encyclique, purs de tout "accent personnel", où Jean-Paul II "dit" la foi de l'Eglise et en donne une explication.

**Mgr Joatton**, (Saint Etienne), reproduit l'introduction sans aucun commentaire. **Mgr Dufaux** (Grenoble) fait de même, en omettant cependant les paragraphes 9 et 10, lesquels incitent d'une part à admirer « *les exposés doctrinaux des décrets sur la sainte Eucharistie et sur le saint Sacrifice de la Messe promulgués par le Concile de Trente* », et d'autre part dénoncent les dérives dogmatiques actuelles.

**Mgr Barbarin** (Lyon) fait également le choix de citer quelques extraits, sans aucun commentaire. Pour expliquer le pourquoi du texte, il cite le passage du § 6 : « *Par la présente encyclique, je voudrais raviver cette admiration eucharistique* », mais omet le § 10 : « *J'espère que la présente encyclique pourra contribuer efficacement à dissiper les ombres sur le plan doctrinal et les manières de faire inacceptables.* » Toute mention des rappels doctrinaux faits par Jean-Paul II est absente.

L'éditorial de la revue diocésaine de **Perpignan**, intitulé *Un Dieu à genoux*, se centre sur une citation de Zundel sans rapport avec l'encyclique : « *C'est une des choses les plus extraordinaires que le Dieu qui se révèle en Jésus-Christ est un Dieu qui donne sa vie pour l'humanité, qui estime par conséquent la vie de l'homme au prix de la vie de sa propre vie : l'homme égale Dieu... Si nous croyions vraiment que la vie de Dieu est vraiment la mesure de la vie de l'homme, nous comprendrions immédiatement pourquoi le Christ nous renvoie constamment à l'homme, pourquoi la suprême consigne est d'aimer l'homme et non pas Dieu.*

Les résumés de Messieurs **Ricard** (Bordeaux), **Deniau** (Nevers) et **Perrier** (Tarbes et Lourdes) qui énumèrent objectivement sans plus d'explication les grandes affirmations de l'encyclique, seront repris par telle ou telle revue diocésaine. **Mgr Fihey** (Coutances et Avranches) sera l'un des seuls à insister sur les rappels doctrinaux fait par Jean-Paul II, tandis que **Mgr Aumonier** (Versailles) remercie le Pape pour ce « *cadeau magnifique* » et note que « *pour trouver un texte sur l'Eucharistie de cette autorité et de cette importance, il faut remonter à Mysterium Fidei de Paul VI.* »

dans l'identification spécifique, sacramentelle, au grand prêtre de l'Alliance éternelle, qui est l'auteur et le sujet principal de son propre sacrifice » (§ 29).

#### DES EXPLICATIONS THEOLOGIQUES TROP FRAGILES

Bien que ces affirmations engagent la foi, Jean-Paul II sait qu'elles sont loin d'emporter l'assentiment commun du clergé. Aussi se sent-il l'obligation d'étayer ces vérités de foi à l'aide d'explications théologiques. Et là, il faut le dire, le texte pontifical est des plus laborieux.

On déplorera surtout que l'explication du caractère sacrificiel de la messe se réduise au fait qu'elle soit « *don au Père* » (§ 13). Se limiter à cette dimension – certes réelle mais commune à tous les actes de religion, même purement intérieurs – revient à délaissier la notion de sacrifice *rituel*, c'est-à-dire visible, au profit du seul sacrifice intérieur. Or, c'est bien ce sacrifice cultuel et visible que le concile de Trente avait en vue lorsqu'il affirmait que la messe est un sacrifice visible (DzH 1740) qui, par le biais de l'immolation non sanglante (DzH 1743), signifie de manière efficace l'unique sacrifice de la Croix. Aussi faut-il dire que l'explication théologique avancée par l'encyclique, loin d'éclairer l'affirmation doctrinale préalablement affirmée, la ternit. Tel est le résultat du regrettable compromis opéré avec une théologie réprouvée par Pie XII, selon laquelle la messe réalise une "présentification" par "contemporanéité" des événements du Triduum (§ 5, 11, 59).

Cette option a priori pour une théologie d'ailleurs sans fondements obscurcira nombre de développements. Comment peut-on par exemple déduire, ainsi que le

suppose l'encyclique (§ 15), la présence substantielle du Christ de celle des événements du Triduum ? L'action serait-elle antécédente au sujet agissant ? Le cas échéant, par quel biais se réalise la présence des événements du Triduum ? La théologie classique est autrement plus lumineuse. A la suite des Pères de l'Eglise, elle affirme d'abord la présence substantielle du Christ sous les espèces eucharistiques, pour expliquer ensuite que cette présence, parce qu'elle est opérée par la consécration séparée du corps et du sang du Seigneur (signe visible et efficace du sacrifice), renvoie par le biais du mémorial à l'unique sacrifice du Christ. Sont donc réellement présents le Christ ressuscité (sous les espèces eucharistiques) et l'efficacité salutaire du sacrifice de la Croix, tandis que n'est que commémoré (présence *in mente* et non réelle) ce qu'on appelle le Mystère pascal, à savoir les événements de la Passion, la Résurrection et l'Ascension du Seigneur.

#### UNE LACUNE, REVELATRICE D'UNE GRAVE DERIVE

En découvrant les trois premiers chapitres de l'encyclique, une omission surprend le lecteur. Jamais il n'est fait mention de la finalité propitiatoire de la messe, pourtant inscrite au cœur même des paroles consécratoires : « *in remissionem peccatorum* ».

Si le catholique regrette que tout un pan de la doctrine eucharistique – et non des moindres – soit ainsi passé sous silence, le théologien en cherche la raison, qui semble inscrite en filigrane dans le texte pontifical. A chaque fois qu'il y est fait mention de la Rédemption, c'est à l'aide d'expressions ambiguës qui semblent faire appel aux théories hétérodoxes de la Rédemption universelle : « [...] *la réconciliation obtenue une fois pour toutes par*

*le Christ pour l'humanité de tous les temps* » (§ 12) ; « *pour la rédemption de tous* » (§ 22) ; « *son but [de l'Eucharistie] est la communion de tous les hommes avec le Christ* » (ibid.) ; « *union intime de l'homme avec Dieu et unité de tout le genre humain* » (§ 24) etc. Ce contexte explique l'ambiguïté du § 8 décrivant le caractère cosmique de l'Eucharistie ; peut-on dire en vérité que l'Eucharistie « *englobe et imprègne toute la création* », car « *le Fils de Dieu s'est fait homme pour restituer toute la création à Celui qui l'a tirée du néant* » ?

Cette analyse semble confirmée à la lecture de la version latine de l'encyclique, qui seule fait foi. C'est au § 2, lorsqu'est cité le récit de l'Institution. Là où la Vulgate écrit : « *qui pro vobis et pro multis effundetur* » (versé pour vous et pour beaucoup), l'encyclique dit : « *qui pro vobis funditur et pro omnibus* » (versé pour vous et pour tous). Le *pro multis* est devenu *pro omnibus*, le *pour beaucoup* s'est transformé en *pour tous* : la théologie de la Rédemption se serait-elle transformée en hétérodoxie universaliste ? Serait-on allé, pour appuyer ces thèses sans fondement, jusqu'à falsifier la Parole de Dieu ? Tel est, sans doute aucun, le plus grave problème posé par *Ecclesia de Eucharistia*.

#### UTILES RAPPELS DISCIPLINAIRES

L'importance de l'encyclique ne se limite pas à celle de ses trois premiers chapitres. Vient ensuite, sur 18 paragraphes, des mises au point disciplinaires. Non que le détail de la règle liturgique y soit abordé, mais le pape rappelle plutôt les conditions et les modes de la pratique eucharistique. La communion spirituelle est par exemple encouragée, la nécessité de l'état de

grâce pour communier rappelée ; de la même manière, rappel est fait de l'obligation dominicale pour tout fidèle et de l'obligation non moins grave pour le prêtre d'offrir à tous la possibilité effective de satisfaire un tel précepte. L'application de ce dernier point, s'il est écouté, devrait entraîner une sérieuse diminution des concélébrations...

Un paragraphe doit particulièrement retenir notre attention : « *L'observation des normes liturgiques, écrit Jean-Paul II, est une expression concrète du caractère ecclésial authentique de l'Eucharistie. La liturgie n'est jamais la propriété de quelqu'un, ni du célébrant, ni de la communauté dans laquelle les mystères sont célébrés (...)* Le prêtre qui célèbre fidèlement la messe selon les normes liturgiques et la communauté qui s'y conforme manifestent, de manière silencieuse mais éloquente, leur amour pour l'Eglise » (§ 52). De telles lignes incitent à la réflexion. Peuvent-elles par exemple servir de critère pour juger le degré d'ecclésialité de la réforme liturgique ? La réponse serait alors cinglante : « *La réforme liturgique, écrit le cardinal Ratzinger, s'est éloignée toujours plus de son origine. Le résultat n'a pas été une réanimation, mais une dévastation. A la place de la liturgie, fruit d'un développement continu, on a mis une liturgie fabriquée. On est sorti du processus vivant de croissance et de devenir pour entrer dans la fabrication.* » (Theologisches, XX, fév. 90, p. 103-104). Il faut l'avouer : ainsi que le rapporte le cardinal Antonelli dans ses mémoires, l'amour de l'Eglise et de sa liturgie n'est pas ce qui a caractérisé les réformateurs du rite romain. Si donc, « *à partir des années de la réforme liturgique post-conciliaire, les abus n'ont pas manqué* » (§ 52), n'est-ce

## “HOSPITALITE” EUCHARISTIQUE : Les contradictions de l'encyclique

Afin de redresser les dérives disciplinaires en matière œcuménique, Jean-Paul II rappelle la pratique constante de l'Eglise : la participation à l'Eucharistie exige que soient réels les liens visibles de communion que sont l'unité de foi, l'unité de sacrement et l'unité de gouvernement. Cette triple unité visible et totale est un préalable à la communion eucharistique, précisément parce que cette dernière en est la plus haute manifestation (§ 35, 38 et 44).

Ces principes sont des plus traditionnels, mais on ne peut que regretter l'application laxiste, aussi injustifiée qu'injustifiable, qu'en fait l'encyclique. Si elle développe la nécessaire communion de sacrements (§ 38) et de gouvernement (§ 39), impasse est faite de la communion de foi ! Il sera simplement réclamé l'acceptation de la vérité intégrale de la foi « *sur le mystère eucharistique* » seulement (§ 38), et non plus sur l'ensemble de la foi catholique ! Est alors admise l'administration de l'Eucharistie à des non catholiques (§45). C'est oublier que refuser un seul dogme de la foi catholique, c'est la perdre. Dès lors, il a brisé son union à la foi catholique, celui qui a rejeté un seul de ses dogmes. Voici peu encore, sa participation à l'Eucharistie était considérée comme une faute très grave, plus grave encore que celle des divorcés remariés, appelée *communicatio in sacris*...

pas tout simplement parce que l'exemple venait d'en haut ? A l'inverse, ces mêmes lignes pontificales permettraient de mieux saisir l'attachement ecclésial de ceux qui, par amour de l'Eglise, ont refusé un tel chamboulement.

### CONCLUSION

Riche de très beaux passages, notamment sur la place du sacrifice eucharistique dans la vie de l'Eglise comme dans celle du prêtre, *Ecclesia de Eucharistia* est également prolixe en rappels doctrinaux bienvenus : caractère sacrificiel de la messe, place unique du prêtre dans la confection de l'Eucharistie, efficacité du sacrement dans l'octroi de la grâce. Est d'ailleurs rappelée la validité permanente des exposés du concile de Trente, jusque dans leur terminologie si précise.

L'explication théologique apportée pour appuyer ces rappels

doctrinaux sont de valeur inégale, et même inacceptable lorsqu'il s'agit de rendre compte de la dimension sacrificielle de la Messe. Des rappels disciplinaires souvent heureux, le seul qui soit marqué d'un laxisme injustifié et injustifiable est l'autorisation renouvelée d'administrer la communion à des non catholiques.

La principale défaillance de l'Encyclique réside dans ses omissions : pas une seule fois n'est abordée la dimension propitiatoire de l'Eucharistie. Le motif en est qu'aucune remise en cause n'ait été faite d'une théologie de la Rédemption erronée. C'est donc à la base même de l'enseignement post-conciliaire qu'il faut revenir, pour en dissiper toutes les ombres. La clarification de la situation ecclésiale est à ce prix.

## 24 mai 2003

# LA MESSE DU CARDINAL

### un événement en demi-teinte

Pour la première fois depuis plus de trente ans, un cardinal romain, en la personne de S.E. le cardinal Castrillon Hoyos, célébrait ce 24 mai 2003 une messe solennelle selon le rite tridentin en la basilique Sainte-Marie-Majeure. La cérémonie se déroulait en présence de quatre cardinaux et plusieurs archevêques émérites. A cette occasion, le cardinal déclara en son homélie que « *l'ancien rite romain conserve dans l'Eglise son droit de citoyenneté* ». On ne peut que se réjouir d'une telle phrase, tout en souhaitant qu'elle soit entendue en toutes nos terres de vieille chrétienté.

Sans une "récupération" de dernière minute, le geste romain aurait dû être beaucoup plus fort. Il s'agissait initialement de reconnaître à travers un acte que la place de la messe traditionnelle dépassait le bureau de la commission *Ecclesia Dei*. L'idée d'une messe tridentine et cardinalice proposée par Rome aux prêtres et aux fidèles désireux de célébrer ainsi l'année du rosaire fut émise par une petite association privée.

- Le fait qu'officiellement Rome prenne cette initiative sans qu'elle vienne en réponse à la demande d'une communauté ecclésiale élargissait à lui seul le cadre trop strict posé par *Ecclesia Dei* : selon ce texte, la célébration tridentine ne peut être accordée – à titre gracieux – qu'en réponse à une demande émanant d'une communauté à "sensibilité" traditionnelle.
- De plus, il avait été prévu que les prêtres qui entoureraient le cardinal ne seraient pas des prêtres bénéficiant de l'indult *Ecclesia Dei*, mais émaneraient du clergé diocésain. C'était dire qu'eux aussi, eux qui voici un an ont signé une supplique au Saint-Père en ce sens, pouvaient avoir accès à ce rite.

Or, peu de jours avant la cérémonie, on apprit que ce serait des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre (*Ecclesia Dei*) qui serviraient la messe. Puis un communiqué romain était publié, affirmant que cette messe venait en réponse à la demande de « *nombreux fidèles émanant de différents pays* » désireux de « *remercier le Saint-Père Jean-Paul II pour le Motu proprio Ecclesia Dei du 2 juillet 1988* ». En un mot, le fait "théologique" qu'aurait pu être cette cérémonie n'aura pas eu lieu. Il ne reste hélas qu'un événement en demi-teinte.

### LE CARDINAL RATZINGER ET LE CATECHISME DE SAINT PIE X

*On sait que le Pape a confié au cardinal Ratzinger la rédaction d'un compendium du catéchisme de l'Eglise catholique, à paraître d'ici deux ans. A cette occasion, un journaliste de 30 Giorni (avril 2003) interroge le cardinal, et lui pose entre autre cette question :*

**30 Giorni :** A propos du catéchisme de Saint Pie X, qui aujourd'hui encore continue à avoir des admirateurs, devons-nous le considérer comme définitivement dépassé avec la publication du Compendium ?

**Ratzinger :** la foi comme telle est toujours la même. Par conséquent, le catéchisme de saint Pie X conserve toujours sa valeur. Peut changer cependant le mode de transmission du contenu de la foi. Et en cela, on peut se demander si le catéchisme de saint Pie X peut être considéré comme valable aujourd'hui. Je crois que le Compendium que nous sommes en train de préparer peut mieux répondre aux exigences d'aujourd'hui. Ce qui n'exclut pas qu'il puisse y avoir des personnes ou des groupes qui se sentent plus à leur aise avec le catéchisme de saint Pie X. Il ne faut pas oublier que ce catéchisme émane d'un texte préparé par le pape en personne lorsqu'il était évêque de Mantoue. Il s'agissait d'un texte fruit de l'expérience catéchétique personnelle de Giuseppe Sarto et qui avait comme caractéristique la simplicité d'exposition et la profondeur du contenu. C'est aussi la raison pour laquelle le catéchisme de saint Pie X pourra encore avoir des amis dans l'avenir. Ce qui ne rend pas inutile, bien sûr, notre travail.

## COURRIER DES LECTEURS

Envoi après envoi, la Lettre à nos frères prêtres reçoit toujours plus de nouveaux encouragements, et j'en remercie leurs auteurs :

\* « *Un grand merci pour votre Lettre à nos frères prêtres, et je voudrais ajouter que c'est évident qu'elle mérite la bénédiction du Ciel.* » « *J'apprécie vos articles de fond faits avec précision, mais je ne partage pas, en général, un certain fixisme traditionaliste ou méfiance envers le changement.* » « *Avec tous mes remerciements pour cette lettre qui nous apporte une manne vivifiante par nos temps de désolation.* »

### LES RELIGIONS ET LE DIABLE

Le dernier numéro, portant sur la nature du dialogue, a également suscité de violentes réactions :

\* « *Je ne savais pas que « les autres religions sont suscitées par le diable » (dixit Regis de Cacqueray). Quelle étroitesse d'esprit ! quelle suffisance orgueilleuse dans un tel propos !* »

REPONSE : En ces lignes, je crains de découvrir un relativisme des plus graves. Ce n'est pas orgueil mais nécessaire fierté que d'affirmer la pleine possession par l'unique Eglise catholique de la Vérité qu'est le Christ. Quant aux autres religions en tant que telles, la lecture du Psaume 96 (95) permettra à ce prêtre d'y retrouver la marque du Séducteur.

### LE "TON" DU DIALOGUE

Par delà ces réactions épidermiques, un débat de fond s'engage sur la nature même du dialogue. Sans doute nous faudra-t-il plusieurs numéros pour en rendre compte. Un aspect, qui est souvent revenu, retiendra pour l'heure notre attention : autorité et dialogue.

\* « *Vous mentionnez à plusieurs reprises l'encyclique Ecclesiam suam de Paul VI, mais vous oubliez de citer un passage qui montre que le dialogue est missionnaire. A cause du trop grand décalage entre vos propos et l'encyclique, je demande*

*que soit publiée cette citation : « Le dialogue est un moyen d'exercer la mission apostolique : c'est un art de communication spirituelle. Ses caractères sont les suivants [...] 2° la douceur, celle que le Christ nous propose d'apprendre de lui-même. L'autorité du dialogue lui vient de l'intérieur, de la vérité qu'il expose, de la charité qu'il répand, de l'exemple qu'il propose. »*

REPONSE : Voilà donc cette citation publiée, laquelle ne contredit en rien l'analyse que nous avons faite du dialogue selon *Ecclesiam suam*. Ce qui distingue l'enseignement du dialogue tel que le propose Paul VI, c'est l'autorité. Enseigner est toujours un acte d'autorité, qui plus est lorsqu'il s'agit de la Parole de Dieu. Ainsi est-il dit du Christ qu'il enseignait « avec autorité » (Mc 1, 22). Or le dialogue tel qu'il est conçu par l'"esprit du Concile" implique précisément le non usage de cette autorité. Ainsi que le dit Paul VI, il suppose de se mettre d'égal à égal avec l'autre, le dialogue n'ayant pour seule autorité celle de la vérité exposée et non celle de celui qui expose. N'est-ce pas oublier que le Christ a précisément donné autorité à l'Eglise pour faciliter aux hommes l'accès à la foi, à des vérités si surnaturelles qu'elles ne peuvent précisément s'imposer d'elles-mêmes à l'homme ? Saint Augustin l'a compris bien tard, au prix d'une douloureuse démarche de conversion. Sont-ce ces mêmes douleurs dont ils nous faut aujourd'hui pâtir, en toute connaissance de cause pourtant ? Au prix de combien d'âmes ?

### FAIRE CONFIANCE EN L'HOMME ?

\* « *Ne caricaturez-vous pas le Concile ? Vous interprétez la promotion du dialogue comme un abandon de l'enseignement. Il me semble que le dialogue est au contraire inséparable d'une recherche de la vérité. Cela suppose de faire confiance à l'intelligence de l'homme : "en effet, l'intelligence en se limite pas aux seuls phénomènes, mais elle est capable d'atteindre la réalité intelli-*

*ble, avec une vraie certitude, même si, par suite du péché, elle est en partie obscurcie et affaiblie" (Gaudium et Spes, § 15).* »

REPONSE : Vatican I a distingué les vérités d'ordre naturel (accessibles à la raison humaine, telle l'existence de Dieu) des vérités surnaturelles (inaccessibles à l'homme, telle la Trinité ou l'Incarnation rédemptrice). Puis ce concile insiste sur le rôle de l'Eglise, qui dans l'un comme dans l'autre domaine, est d'enseigner avec autorité. C'est ainsi qu'elle rendra plus facile l'accès aux vérités naturelles, et possible l'adhésion de foi à la doctrine surnaturelle enseignée par le Christ. Enseigner ainsi avec autant d'autorité que de bonté est tout autre chose que d'accompagner l'homme dans sa recherche de vérité, comme si c'était par lui-même que celui-ci trouverait à étancher cette soif effectivement inhérente au cœur droit.

### UN ULTIME REPROCHE

\* « *Les n° 16 et 17 nous sont bien parvenus. Ils marquent un souci évident de la grandeur de Dieu et du culte qui doit lui être rendu. Mais il ne s'agit pas d'être fidèle à l'Eglise telle qu'elle devrait être, mais telle qu'elle est. Votre dissidence est d'autant plus grave qu'elle attire les gens les plus fervents, privant ainsi l'Eglise de personnes qui pourraient apporter une force considérable à l'Eglise.* »

REPONSE : Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est vers la Tradition de l'Eglise que tendent "naturellement" les gens les plus fervents. N'est-ce pas là qu'ils trouveront nourriture pour leur âmes assoiffées ? Que ce prêtre – c'est un religieux – se rasure cependant : il ne s'agit pas de priver l'Eglise de forces vives, mais au contraire d'entretenir leur ardeur par ce contact avec la Tradition, et leur permettre ainsi de rayonner leur foi en véritables fils de l'Eglise qu'ils sont et demeurent, eux comme moi, n'en déplaise à certains.

## SPIRITUALITE SACERDOTALE

### Le centenaire de saint Pie X

*Voici cent ans, le 4 août 1903, Joseph Sarto, accédait au souverain pontificat. Cet anniversaire peut être l'occasion de relire ses enseignements pontificaux ô combien actuels. Nous publions ci-après quelques extraits de son exhortation apostolique *Hærent animo*, destinée à promouvoir la sanctification du clergé.*

Il faut absolument que les hommes honorés du sacerdoce soient tels que l'exige l'accomplissement de leur charge. Nous sommes en effet persuadés que c'est de là surtout qu'il faut attendre le bon état et le progrès de la religion. Nous avons à remplir le rôle du Christ ; la mission qu'il nous a confiée, nous devons l'accomplir en prenant pour but celui qu'il s'est proposé. Envoyé par lui, nous devons gagner l'esprit des hommes à ses doctrines et à sa loi, en commençant d'abord par les observer nous-mêmes. En tant que participant à son pouvoir de délivrer les âmes des liens du péché, nous avons l'obligation de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous préserver nous-mêmes du péché [...]

Il importe en outre de considérer que les hommes ne sont que les instruments dont Dieu se sert pour le salut des âmes ; il faut donc qu'ils soient aptes à être maniés par Dieu. Et de quelle manière ? Croyons-nous que Dieu soit déterminé par nos qualités naturelles ou acquises à utiliser notre concours en vue de l'extension de sa gloire ? Nullement. Il n'y a en vérité qu'une chose qui unisse l'homme à Dieu, une seule qui le rende agréable à Dieu et en fasse un ministre non indigne de sa miséricorde : c'est la sainteté de la vie et des mœurs. Si cette sainteté, qui consiste surtout dans la connaissance suréminente de Jésus-Christ, manque au prêtre, tout lui manque. La sainteté seule nous rend tels que l'exige notre vocation divine, c'est-à-dire des hommes crucifiés au monde et auxquels le monde soit crucifié ; des hommes marchant dans une vie nouvelle, des hommes qui, selon le conseil de l'apôtre, se montrent ministres de Dieu par les travaux, par les veilles, par les jeûnes, par la chasteté, par la science, par la patience, par la suavité, par l'Esprit Saint, par une charité sans feinte, par la sincérité du langage (2 Co 6, 5 ss) ; des hommes qui n'aspirent célestes et travaillent de toutes leurs forces à y conduire le prochain. Que le prêtre soit doué d'une certaine aptitude à tendre vers les choses du Ciel, puisque son devoir rigoureux est de les goûter, de les enseigner, de les inculquer.

## *Lettre à nos frères prêtres*

Cette lettre se veut avant tout être un organe d'échanges avec les prêtres de l'Eglise de France. Puisque tout échange se doit d'être réciproque, nous lirons avec joie vos réactions. N'hésitez donc pas à nous écrire, en adressant toute correspondance à :

Abbé P. de La Rocque, Lettre à nos frères prêtres, 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.

### Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 2 €; Abonnement annuel (4 numéros) : 7,5 € – pour les prêtres : 4 €

Prénom : ..... Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de ..... 7,5 €  
 Je parraine . . . prêtres pour leur abonnement annuel ;  
 Je verse donc la somme complémentaire de ..... €

Règlement à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres »